

La Lettre du Maire

Saint-Leu-la-Forêt



Pourquoi nous n'appliquerons pas la réforme des rythmes scolaires

Chères Saint-Loupiennes, chers Saint-Loupiens,

L'éducation, avait promis François Hollande, était la priorité du gouvernement. Deux années après, à l'épreuve de la réalité, la déconfiture n'est pas loin. De la théorie du genre, aux propos scandaleux sur le cannabis, la réforme de l'ex-ministre Peillon qui visait ni plus ni moins qu'à la « refondation de l'école publique » est dans une impasse. Celui qui voulait arracher les enfants à leur famille restera assurément comme un des plus mauvais ministres de l'Éducation nationale.

Comme vous le savez, le gouvernement a décidé dès 2012, de soumettre les communes à de nouveaux rythmes scolaires. Dès leur promulgation, ces rythmes scolaires n'ont cessé de susciter réserves et controverses. Réserves des familles, des enseignants et des chronobiologistes qui se sont interrogés sur l'intérêt réel pour l'enfant de ces nouveaux emplois du temps.

Controverses de la classe politique qui, dans sa grande majorité, y voyait un transfert de charge supplémentaire en direction des collectivités. Et cela, au moment même où les dotations d'État subissent une nouvelle diminution.

Depuis 2008, c'est plus de 1,3 million d'euros de dotations en moins pour notre ville ! Et des charges en plus, augmentation de la TVA, augmentation des cotisations et charges sociales, nouvelles normes, etc. Ajoutez à cela, la taxe sur l'électricité (310 000 euros en 2013) que l'État s'est allouée pour moitié au détriment des communes, et vous mesurerez la difficulté pour les maires de trouver les moyens de financement pérennes pour mettre en place de nouvelles dépenses.

Si aujourd'hui, je m'oppose à ces nouveaux rythmes scolaires, il faut bien comprendre qu'il ne s'agit pas d'une opposition de principe.

Dans un premier temps, la commune a souhaité se donner le temps d'étudier pleinement la question avec toutes les parties concernées : avec les associations de parents d'élèves, avec les familles, avec les enseignants, avec le personnel communal et les associations culturelles et sportives. Tous ont été consultés pour que l'application de ces nouveaux rythmes sur la ville se fasse dans les meilleures conditions possibles.

Et si nous n'avons pas rejoint, dès la rentrée 2013, les villes qui ont immédiatement mis en place la nouvelle organisation prescrite, c'est parce que nous voulions considérer l'ensemble de la problématique et obtenir davantage de garanties de la part de l'État.



● Responsabilité

Vous le savez, la rentrée 2014 approche et nous travaillons comme tous les ans pour qu'elle soit une réussite profitable à tous. **J'ai donc décidé de ne pas mettre en place les rythmes scolaires dans notre ville en septembre prochain. C'est une question de bon sens et de responsabilité.**

Le changement récent de gouvernement est venu confirmer les conditions d'une réforme rigide, coûteuse et bien éloignée de la noble ambition d'instruire au mieux nos enfants. Le 5 mai dernier, le Conseil supérieur de l'éducation (instance représentative de la communauté éducative) a rejeté massivement le projet du nouveau ministre de l'Éducation nationale M. Hamon. Amateurisme ? Encore une fois, beaucoup de bruit pour rien. Pourquoi ne pas annuler purement et simplement une réforme mal pensée et mal née ?

Quand on sait que l'application de la réforme à Saint-Leu-la-Forêt, devrait coûter au minimum **225 000 euros par an**, le contribuable est en droit d'être inquiet.

Je ne serai pas celui qui augmentera les impôts pour appliquer coûte que coûte un projet défaillant et dont personne ne peut mesurer les réels effets positifs pour nos enfants. Je ne ferai pas payer le coût d'une réforme contestable aux Saint-Loupiens, déjà suffisamment affectés par le matraquage fiscal !

Dans ces conditions, la commune de Saint-Leu-la-Forêt continuera à appliquer l'ancien dispositif pour lequel elle contribue largement : financement intégral des activités informatiques, des activités sportives et de nombreux d'activités culturelles, dispensées aux petits Saint-Loupiens.

À Saint-Leu-la-Forêt, nos enfants bénéficient d'une école de grande qualité avec des projets pédagogiques exemplaires, un service périscolaire pleinement investi dans ses missions et un tissu associatif qui contribue largement aux nombreuses activités d'éveil proposées. En 2012, en obtenant le label Unicef « Ville Amie des enfants », notre commune a démontré la qualité de son travail en matière d'éducation. Cette reconnaissance me conforte dans l'idée que nos enfants sont, non seulement entre de bonnes mains, mais qu'en plus, ils ont toutes latitudes pour grandir et apprendre dans un environnement particulièrement attentif.

« Je ne ferai pas payer le coût d'une réforme contestable aux Saint-Loupiens, déjà suffisamment affectés par le matraquage fiscal ! »

Sébastien Meurant

Votre Maire

1^{er} Vice-président de Val-et-Forêt

La Lettre du Maire
Saint-Leu-la-Forêt

Directeur de la publication : Sébastien Meurant
Rédaction : Emilie Ivandekics
Création et mise en page : service communication
Photos : Mairie de Saint-Leu-la-Forêt
Site : www.saint-leu-la-foret.fr
Impression : Desbouis Grésil - 01 69 83 44 66
Ce numéro a été imprimé à 7000 exemplaires.
Papier aux normes environnementales.